

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2025-029

Date de la convocation : 02/04/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 67

Conseillers représentés : 12

Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean-Michel, 006 NANJI Désiré, 011 PERTUS Xavier, 012 RATAUX Frédéric, 013 LALONDE Loïc, 014 FRANGEL Yann, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 023 GENTY Jean Charles, 027 CERRAJERO Eladio, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne, 040 MATHIAS Frédéric, 044 POU CET Eric, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 051 RAGUET Philippe, 052 LELOUP Nathalie, 055 DELANDHUY Pascal, 058 RAULET Olivier, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 064 MALVAUX André, 066 OUDIN Denis, 070 GROSSELIN Jacques, 073 BOXEBELD Pascal, 075 GUERIN Anne Marie, 080 LORFEUVRE Gérard, 081 ROBIN Dominique, 083 LEROY Yves, 084 FLEURY Vincent, 086 MAILLARD Franck, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 093 BOUILLON Daniel, 095 NOCTON Thierry, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 112 FESTUOT Annie, 114 COSSON Geneviève, 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 120 PAYEN Françoise, 122 MAROTEAUX Nathalie, 123 FRAIPONT Anne

Ont donné procuration : 006 NANJI Désiré (depuis 21:56:19 à 123 FRAIPONT Anne), 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre), 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 026 LOBIDEL Alain (à 022 DESTENAY Roland), 039 LHOTEL Philippe (à 046 SINGLIT Benoît), 072 NICOLITCH Cédric (à 084 FLEURY Vincent), 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline), 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste), 111 DUGARD Yann (à 120 PAYEN Françoise), 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège), 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie

Secrétaire de séance : M. Gérard LORFEUVRE

OBJET : COMPTES DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitif et annexes de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
Et de sa publication ou notification le

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur pour le budget principal et ses budgets annexes.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Gérald LORFEUVRE

Benoît SINGLIT

